

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS

Absents : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS.

Secrétaire de séance : Monsieur TREFOUX

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025.

Vote : POUR 15

N°25 – 086 : PRESENTATION DU RAPPORT PRIX QUALITE SERVICE ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L2224-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif dans l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné

Ce rapport fait l'objet d'une communication par l'adjoint qui siège au SIA de la Côte de Nacre au conseil municipal en séance publique.

Monsieur VIGNANCOUR note que 300 000€HT ont été dépensés en 2024 pour le remplacement de canalisation et de branchement sur Bernières-sur-mer, contrairement à 2023, où peu d'investissement avait été réalisé.

Monsieur TREFOUX répond que cela s'explique par le phasage des travaux.

Monsieur le maire informe qu'au 17 novembre 2025, le transfert à la communauté de communes sera acté. Cela concerne les réseaux, la station d'épuration et tous les actifs y compris les travaux engagés non payés.

Monsieur HAMEL demande si c'est bien les 3 communes, Bernières, Saint Aubin et Langrune.

Monsieur le maire corrige car il s'agit de 8 communes pour l'assainissement.

Monsieur VIGNANCOUR s'interroge sur le fait que l'argent transféré soit destiné à l'assainissement et non à d'autres compétences de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Monsieur le maire répond que l'assainissement sera un budget annexe.

Monsieur TREFOUX précise que pour une consommation annuelle (120m³), baisse du prix du m³. En revanche, le taux d'impayé a augmenté malgré le fonds de solidarité.

Monsieur le maire s'interroge sur la possibilité d'avoir le nom des personnes pour que le CCAS les contacte, en sachant que 21 bernières bénéficient de la réduction de l'abonnement.

Monsieur VIGNANCOUR remarque que le nombre d'intervention pour des problèmes sur les canalisations diminue.

Monsieur le maire informe que dans l'audit réalisé au vu du transfert, il a été indiqué que le syndicat n'a jamais sous investit. L'objectif à venir est d'harmoniser les coûts sur le territoire.

Monsieur TREFOUX termine par : très bon réseau, très bonne station, très bonne installation en précisant que les contrôles réalisés par le syndicat sont plus poussés que ceux de l'ARS. Monsieur VIGNANCOUR aimerait savoir où se situe Bernières par rapport aux autres communes en termes de tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, prend acte de la présentation du rapport d'activité du SIA de la Côte de Nacre pour l'exercice 2024.

Vote : POUR : 15

N°25 - 087 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA COLLECTE DE FONDS

Pour rappel, La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.

Par délibération n° 22-039 du 28 avril 2022, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine, afin de trouver des financements nécessaires à la réalisation des travaux de réparation sur l'église de Bernières-sur-Mer.

Cette dernière arrivant à échéance, la commune souhaite la renouveler afin de continuer à collecter des dons pour participer aux travaux de l'église.

Monsieur le maire informe qu'avec la précédente convention, 131 000€ ont été collectés. La commune remercie les 212 donateurs.

Monsieur VIGNANCOUR précise que toute donation bénéficie d'une réduction de 75% avec un plafond à 1000€, et rappelle que, à l'heure actuelle, 4% du coût du projet est financé par les dons.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du patrimoine pour permettre à cette dernière de collecter des fonds pour les travaux de rénovation de l'église de Bernières-sur-Mer.

Vote : POUR : 15

N°25 - 088 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ITINÉRAIRES, C2N ET LA GENDARMERIE

La commune a réhabilité un bâtiment communal afin d'y aménager 3 logements d'urgence. Sur ces 3 logements, un T2 sécurisé avait été mis à disposition de l'association OSYS qui le gérait en lien avec la gendarmerie. Ce logement comporte une pièce de vie, une salle de douche et une chambre.

L'objectif est d'apporter un soutien aux personnes victimes de violences intrafamiliales. Les impacts sont de toute nature : physique, psychologique, matérielle, sexuelle... et peuvent conduire à une situation de détresse forte, d'urgence voire de survie. La nécessité d'une mise à l'abri est impérieuse et doit constituer les premières étapes d'un processus de protection et de reconstruction.

- Accéder à une mise à l'abri sans délai
- Bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire
- Constituer une passerelle vers le logement pérenne, au regard de chaque situation administrative et personnelle

Protéger une victime, c'est lui permettre de reprendre sa vie en main et d'effectuer les démarches nécessaires en respectant son rythme. Seul cet accompagnement pluridisciplinaire permettra à la victime de sortir du cycle de la violence et de se reconstruire.

La mise à disposition d'hébergements par la commune apporte une réponse complémentaire aux dispositifs judiciaires permettant de protéger les victimes, et s'intègre dans une nécessaire articulation avec les solutions développées par l'État et les collectivités. Elle propose des solutions mobilisables rapidement. Elle favorise l'accompagnement des personnes faisant le choix de ne pas dé-

poser plainte. Elle offre un accompagnement coordonné et continu aux victimes vers le logement, de la décohabitation à l'autonomisation, en prévenant les ruptures de prise en charge.

Ces logements seront réservés aux personnes vivant des violences conjugales, avec ou sans enfants, en situation régulière sur le territoire, qu'elles aient déposé plainte ou non.

L'association OSYS ayant été dissoute, l'association ITINERAires, agréée par la préfecture va reprendre la gestion de ce logement sécurisé en collaboration avec la gendarmerie. La communauté de communes Cœur de Nacre remboursera les frais de fluides (eau, gaz...).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise :

- Le principe de mettre à disposition de l'association ITINERAires, en collaboration avec la gendarmerie, un logement T2 sécurisé sis à Bernières-sur-Mer ;
- Monsieur le maire à signer la convention de partenariat, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette mise à disposition.

Vote : POUR : 15

N°25 - 089 : CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT SUR LE PLATON

Le 19 juin 2025, a été lancée une consultation pour la réfection de la voirie Rue Fernand Tréhet (1^{ère} partie) entre l'avenue des Etrilles et l'avenue du Bouquet. Les entreprises avaient jusqu'au 25 juillet 2025 pour déposer leurs offres.

Les offres reçues par les 4 sociétés ayant répondu à la consultation, sont comprises entre 45 761.40 €HT et 65 796.10€HT.

Dans le règlement de consultation est prévu que « Le pouvoir adjudicateur déterminera l'offre économiquement la plus avantageuse ». Cette dernière correspond à l'offre d'Eiffage pour un montant de 45 761.40€HT.

La commission de travaux du 8 novembre dernier a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la passation d'un marché de travaux avec la société Eiffage, la mieux-disante, pour un montant HT de 45 761.40€.

Vote : POUR : 15

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VIGNANCOUR intervient par rapport à la communication concernant le transfert de la compétence habitat vers l'intercommunalité. Est créé un 0.6ETP à la communauté de communes, mais on ne diminue pas le personnel communal.

Monsieur le maire répond qu'actuellement la compétence communale n'est pas exercée, ou très peu, seules 2 communes le font sur le territoire. C'est un nouvel agent, mais cela permet d'exercer une nouvelle compétence.

Monsieur ENGEL demande si la commune est passé à 90 jours pour les meublés de tourisme. Monsieur le maire répond que la commune est restée à 120 jours pour les résidences principales et pour les résidences secondaires également.

Madame LANGLAIS demande si la commune a des nouvelles pour la boulangerie. Monsieur le maire répond que le notaire ne veut rien dire.

COMMUNICATIONS

Actualités intercommunales :

- Un COPIL s'est tenu pour informer les élus des conséquences juridiques du transfert de la compétence eau et assainissement. A compter du 1^{er} janvier, les syndicats vont donc transférer d'office leur bilan (actif et passif), et ne seront plus compétents pour engager des travaux d'investissement. Les délégués seront donc en charge, en 2026, de la liquidation de ce patrimoine. Au conseil communautaire sera présenté les délibérations suivantes :
 - o Adhésion au Syndicat Eaux du Bassin Caennais et approbation des statuts
 - o Désignation des délégués communautaires à Eaux du Bassin Caennais
- Le transfert de la compétence habitat sera présentée lors du conseil communautaire du 17 novembre.
- Les travaux de la voie romaine, sur Bernières sur mer, ont démarré, et se poursuivront jusqu'en décembre. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Martragny.
- Les services départementaux de la gendarmerie nationale (Antenne du GIGN) ont sollicité Cœur de nacre pour une mise à disposition gracieuse des locaux, dans le cadre de l'entraînement de son personnel.
- Construction de la médiathèque communautaire et du siège de Cœur de nacre : l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 octobre 2025. Le démarrage des travaux est programmé début 2026 (14 mois de chantier).
- Centre aquatique Aquanacre : extension de l'espace forme et aménagement de bureaux. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 octobre 2025. Le démarrage des travaux est programmé début 2026 (7 mois de chantier).
- L'aire des mobilités a été inauguré le 31 octobre dernier, les bus y transitent depuis le 3 novembre.

Actualités communales :

- Les élus du conseil municipal ont analysé les 5 offres remises dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Le clos du Pavillon » : trois offres ont été retenues. Les porteurs de projet seront auditionnés le 15 novembre prochain.
- Des échanges avec la mairie de Courseulles sont en cours pour éliminer toute pollution vers la mer, dégradant la qualité des eaux de baignade de Bernières. Une signalétique va être installée pour enjoindre les camping-caristes de bien traiter leurs rejets, conformément à la réglementation.
- Le festival des bulles et des bulbes a trouvé son public, malgré la pluie. Les animations proposées ont beaucoup plu.
- La commission Patrimoine a donné son accord pour la vente des parcelles agricoles ZB30 et ZB42 appartenant à la commune au profit de l'agriculteur locataire du bien. Les domaines vont être saisis pour la fixation du prix. En parallèle, une bande de terre va être cédée le long de la rue Hettier pour aménager une bande cyclable.
- Un permis de construire va prochainement être déposé par Inolya, pour 12 logements accessibles.
- La cession du 290 rue Leclerc a été actée devant notaire, pour 84 000€
- Les élections des délégués de classe de l'école de Bernières se sont déroulées comme tous les ans, à la mairie de Bernières.
- Une réunion a été organisée par le SDEC pour présenter l'évolution des tarifs d'énergie pour 2026. Il faut s'attendre à une hausse de 2%.
- Les entretiens professionnels annuels sont en cours, pour l'ensemble des agents.
- Une réunion d'information contre les arnaques a été organisée par la gendarmerie, le 7 novembre dernier.
- La commission Travaux s'est réunie le 8 novembre pour sélectionner des offres parmi les devis reçus, pour des travaux de réparation de voirie, rue de la Corderie, rue Bétourné, rue de la Fausse Equerre et rue du Roncheret.
- Le Conseil Municipal des Jeunes va aller à Paris visiter l'Assemblée Nationale et le Musée d'Orsay.
- La commission animation va se réunir le 19 novembre prochain pour finaliser l'organisation du marché de Noël, et poser les bases des manifestations 2026.

Prochain conseil municipal : 11 décembre 2025

Fin de la séance : 21h16

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERTICS



Secrétaire de séance

Guillaume TREFOUX

